

l'est, et sur 41 milles, de 0.6 par 100 pieds vers l'ouest. Aucune partie de la division n'a été mise sous contrat durant l'année.

Trente-sept partis d'arpenteurs ont été employés entre Winnipeg et la côte du Pacifique, et 12 partis sur l'embranchement de Fort Williams au lac Supérieur, à la jonction avec la ligne principale au lac Pélican. 736 milles ont été localisés entre Winnipeg et le lac Edmonton. La rampe maximum en allant à l'ouest, est de 0.5 par 100 pieds pour 141 milles, et vers l'est de 0.4 par 100 pieds pour 96 milles. La rampe maximum sur l'embranchement de Fort William est de 0.4 par 100 pieds pour 47 milles, dans la direction de l'est, et de 0.6 par 100 pieds pour 51 milles vers l'ouest. Sur la ligne principale et les lignes secondaires, les courbes compensent amplement toutes les rampes. Les arpentages sur la section de Winnipeg au Portage-la-Prairie n'étaient pas complétés l'année dernière mais il est peu probable que cette portion de la ligne atteigne le maximum des rampes sur tout point et dans toute direction. Une section de 275 milles sur la ligne principale entre Portage-la-Prairie et Touchwood Hills a été mise sous contrat durant l'année ainsi que la totalité de l'embranchement de Fort-William. Les travaux de construction sur la ligne principale ont commencé en août, et sur l'embranchement en novembre, et, à la fin de l'année, le nivellement était terminé sur 55 milles.

Terminus du  
Pacifique.

La compagnie du Grand-Tronc Pacifique a choisi pour terminus de son chemin de fer, sur les bords du Pacifique, Prince-Rupert, situé sur l'île Kaien, au large de la péninsule Tsimpsean, et à peu près à moitié chemin entre l'embouchure de la rivière Skeena et le canal de Portland, mais ce choix attend la ratification du gouvernement fédéral. Cet endroit a été choisi par la compagnie en raison de ses avantages naturels comme havre avec accès facile et commode à l'océan par l'entrée Dixon, un large bras de mer entre l'île du Prince-de-Galles et les îles de la Reine-Charlotte. Un terminus à ce point favoriserait, à ce qu'on prétend, l'ouverture d'une section nouvelle et non développée de la Colombie-Anglaise, et raccourcirait le plus possible le trajet en Orient.

Timbre impé-  
rial de 2 cen-  
tins.

L'entente entre le gouvernement britannique, et le gouvernement de l'Australie par laquelle l'administration postale